## **COMMUNE DE MOISSAC**

ARRONDISSEMENT DE CASTELSARRASIN

# EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

## L'AN DEUX MILLE QUATORZE LE 10 juillet (10/07/2014)

Le Conseil municipal de la Commune de Moissac étant réuni au lieu ordinaire de ses séances, après convocation faite le 03 juillet, sous la présidence de Monsieur HENRYOT Jean-Michel, a été appelé à délibérer sur les questions suivantes :

ETAIENT PRESENTS: M. Jean-Michel HENRYOT, Maire,

Mme Colette ROLLET, M. Daniel BOTTA, Mme Maïté GARRIGUES, M. Michel CASSIGNOL, Mme Maryse BAULU, M. Jean-Luc HENRYOT, Mme Muriel VALETTE, M. Daniel CALVI, M. Jérôme VALETTE, **Adjoints**,

Mme Michèle AJELLO DUGUE, Mme Pierrette ESQUIEU, M. Pierre FONTANIE, Mme Eliette DELMAS, M. Michel PIRAME, M. Maurice ANDRAL, Mme Fabienne MAERTEN, Mme Sabine AUGE, M. Jean-Luc GARRIGUES, M. Mathieu RICHARD, M. Aïzen ABOUA, M. Gilles BENECH, Mme Marie CASTRO, Mme Valérie CLARMONT, M. Gérard VALLES, M. Franck BOUSQUET, Conseillers Municipaux

#### **ETAIENT REPRESENTES:**

Mme Anne-Marie SAURY (représentée par Mme Eliette DELMAS), Mme Christine HEMERY (représentée par Mme Maryse BAULU), Mme Fabienne GASC (représentée par Mme Maïté GARRIGUES), M. Pierre GUILLAMAT (représenté par M. Gilles BENECH), Mme Christine FANFELLE (représentée par M. Gérard VALLES), **Conseillers Municipaux**.

## **ETAIENT EXCUSES:**

Mme Marie-Claude DULAC, M. Patrice CHARLES, Conseillers Municipaux.

M. Michel CASSIGNOL est nommé secrétaire de séance.

### 09 - 10 Juillet 2014

VENTE DE LA PARCELLE BK 710 – RUE BENJAMIN FRANKLIN – ZI LE TUC A LA SCI MOTOBECANE

Rapporteur: M. GARRIGUES.

**Vu** la délibération du conseil municipal du 28 février 2014 portant déclassement de la parcelle BK 710.

**Vu** la proposition d'achat de la part de Monsieur Jean-Paul MARI, gérant de la SCI MOTOBECANE en date du 3 octobre 2013.

Vu l'estimation des Domaines en date du 13 juin 2014

Considérant que la parcelle cadastrée section BK n° 710 sise rue propagnin Franklin représente un intérêt pour le futur acquéreur.

Entendu l'exposé du rapporteur,

710 sise rue Renjamin Franklin SOUS-PRÉFECTURE LE 1 7 JUIL. 2014 CASTELSARRASIN - 82

## Le Conseil Municipal, Après en avoir délibéré, A l'unanimité,

**APPROUVE** la vente de la parcelle cadastrée BK n° 710 sise rue Benjamin Franklin à la SCI MOTOBECANE.

DIT que la surface à acquérir par la SCI MOTOBECANE sera de 127 m².

**DIT** que la vente aura lieu moyennant un prix de 730 €uros HT.

**DIT** que le paiement du prix interviendra à la signature de l'acte.

**DIT** que l'acquéreur prend à sa charge les frais d'acte.

AUTORISE Monsieur le Maire à signer tout acte afférent à cette vente.

Pour copie conforme

Moissac le 15 Juillet 2014

Le Maire,

Jean-Michel HENRYOT

REÇU A LA SOUS-PRÉFECTURE LE

1 7 JUIL. 2014

**CASTELSARRASIN - 82** 

Le maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que celui-ci peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal de TOULOUSE dans un délai de 2 mois à compter

De la transmission en préfecture le :

De sa publication et/ou notification le :



DIRECTION GENERALE DES FINANCES PUBLIQUES

DIRECTION DEPARTSMENTALS DES FINACES PUBLIQUES

Division Domaniale

5/7 ALLEES MORTARIEU - CS76 77D 82037 - MONTAUBAN CEDEX

Pour nous joindre / Références Votre correspondant : Martine GASTON

Tel: 05.63.21.58 06 Fax: 05.63.21 58 29

Courriel: martine.gaston@dgfip.ffnances.gouv.fr

#### AVIS DU DOMAINE

(Valeur vénale) (Code du Domaine de l'Élet art. R 4 ou décret n° 86-455 du 14 mars 1986 modifié) Lei n°2001-1166 du 11 décembre 2001.

Montauban, le 13 juin 2014

Monsieur le Maire Place Roger Delthil BP 301 82201 MOISSAC Cedex

LIDO Nº 2014-112V0193

Service consultant : Mairie de Moissac

Date de la consultation : 27/05/2014.

Opération soumise au contrôle (objet et but) : Cession de la parcelle BK710 située rue Benjamin Franklin à Moissac.

Propriétaire : Commune,

Description sommaire : Etroite bande de terrain d'une superficie totale de 127 m².

Urbanisme: Zone UX et UXI du PLU.

Situation locative : biens évalués libres.

#### DÉTERMINATION DE LA VALEUR VÉNALE ACTUELLE :

Compte tenu des éléments d'appréciation connus du service et des termes de comparaison actuels, la valeur vénale est estimée à 730€ HT avec une marge de négociation de 10%,

L'évaluation contenue dans le présent avis correspondant à la valeur vénale actuelle, une nouvelle consultation du Domaine serait nécessaire si l'opération n'était pas réalisée dans le délai d'un an. Elle n'est, au surplus, valable que pour une acquisition réalisable unbouernent dans les conditions du droit privé.

L'enregistrement de votre demande a fait l'objet d'un traitement informatique. Le droit d'eccès et de rectification, prévu par le loi n° 78-17 modifiée relative à l'informatique, eux fichiers et aux libertés, s'exerce auprès des trésoreries territorialement compétentes de la Direction Générale des Finances Publiques. En outre, il vous appartient d'en Informer lo(s) propriétaire(s) concerné(s).

Pour l'Administrateur Général des Finances Publiques L'inspecteur évaluateur

Martine GASTON

MINISTERE DES PINANCES ET DES COMPRES PUBLICE

REÇU A LA : SOUS-PRÉFECTURE LE 1 7 JUIL. 2014

Commune: 92112 Moissag	MODIFICATION DU PARCELLAIRE CADASTRAL  D'APRES UN EXTRAIT DU PLAN CADASTRAL (DGFIP)	Cachet du rédacteur du document
Numéro d'ordre du document d'arpentage  Document vérifié et numérobé le	(Art. 25 du décrêt n° 55 171 du 30 avril 1955)  Le présent document, cerséé par les propriétaires soussignés (3) a été étabil (1):  A - D'après les indications qu'ils ont fournies au bureau;  B - En conformité d'un piqueloge :  C- D'eprès un plan d'appentage ou de bomago, dont copie d'jointe, dressé  Les propriétaires déclarent avoir pris connaissance des informations portées au dos de la chemise 6463.  A Molssac	Document dressé par M. BOUSCAUD. Gwél à .MOISSAC Data 13/12/2013. Signature :
Section BK Feutle(s): 01 Qualité du plan : régulier <20/03/80 Echelle d'origine : 1/2900 Echelle d'édition : 1/500 Date de l'édition : 33/08/2005		





